



STE-CROIX : LES OISEAUX AVANT LES HABITANTS ?

Feu vert du tribunal cantonal qui exige qu'un ou deux radars soient mis en place pour éviter un massacre lors des passages d'oiseaux migrateurs. Mais rien pour les oiseaux nicheurs dont les habitats seront partiellement détruits. Quant aux habitants, c'est pire : rien non plus pour protéger des nuisances les centaines d'entre eux qui vivent à proximité. A commencer par le personnel et les patients de l'hôpital, à 600 m. du parc éolien ! Le recours au TF et l'intervention de PLVD sont donc parfaitement justifiés.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Bulletin d'information No 6 – novembre 2018

Sur le terrain

Ste-Croix : les habitants exposés sans état d'âme aux nuisances sonores



Les éoliennes émettent des sons qui appartiennent au domaine de la basse fréquence et de l'infrason et la signature caractéristique de ces machines peut être enregistrée sur près de [10km de distance](#). Les animaux exposés présentent aux-aussi des symptômes de stress et

l'effet [nocebo](#) ne peut pas être invoqué. ([références animaux sur page 2](#)). L'étude de [l'OFEN publiée en 2013](#) est souvent présentée comme document de référence. Elle montre que les éoliennes industrielles génèrent des nuisances acceptables mais se base sur un échantillonnage restreint de personnes habitant dans un périmètre de 5 km autour des sites examinés. Cette affirmation se verra probablement invalidée par le cas de Sainte-Croix, la majorité des 4800 habitants résidents dans un rayon de moins de 1.5 km ([voir ici page 3](#)). En se référant aux chiffres de l'OFEN, ce seront donc au minimum plus de 700 personnes qui seront impactées par le voisinage de cette nouvelle industrie dans le village.

Détail piquant, l'EMS tout nouvellement construit proposera à ses résidents un cadre d'accueil spécialement adapté aux personnes atteintes d'Alzheimer dans un cadre promettant « la tranquillité en diminuant au maximum les stimuli parasites comme les bruits et autres sources (sic) ». Et ceci à 600 mètres sous les pales de la première machine...



Brèves :

Essairvent : ça bouge...



L'association [Pieduvent](#), présidée par Didier Liard se mobilise activement. Pour faire écho aux séances d'information des promoteurs du projet [Essairvent](#) parmi les lesquels on retrouve la société allemande Ventoludens, un flyer est distribué ces jours aux habitants des communes touchées par le projet. S'il se réalise et même réduit au seul territoire d'Essertines-sur-Rolle suite au retrait de St-Oyens, Essairvent va impacter toute la région de la rive droite de l'Aubonne de Saubraz à Longirod en passant à Gimel et St-Oyens, et même jusqu'à St-George (à propos : qui habite St-George ?)

Les nouvelles normes de l'OMS rendent l'OPB complètement dépassée

L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15.12.1986 (OPB) fixe des limites de 45 dB pendant la journée. L'OMS qui vient de publier des recommandations à ce sujet précise qu'au-delà de ce niveau, le bruit est nocif pour la santé. En Suisse, la plupart des éoliennes sont prévues en zone agricole, où la valeur limite pour les habitants selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) est de 60 dB pendant la journée.

Cherchez l'erreur...

Suisse

Le gouvernement glaronnais montre l'exemple, d'autres suivent...

Le Conseil d'État de Glaris propose à son parlement de renoncer aux éoliennes prévues dans la plaine de la Linth, laquelle regroupe la majorité des 40'000 habitants de ce petit canton de Suisse centrale.

Arguments avancés : des éoliennes ne doivent pas être installées dans le périmètre de zones résidentielles car elles se heurtent aux objectifs du plan de développement 2020-2030, par lequel le canton vise à attirer de nouveaux résidents, à renforcer la préservation du paysage et l'utilisation durable des espaces de loisirs et de détente.

C'est le premier exécutif cantonal à déclarer que le recours à l'énergie éolienne produite par des installations géantes peut entraîner des dommages massifs à l'environnement et à l'attrait d'une région.

Plusieurs projets représentant plus d'une trentaine d'éoliennes ont été abandonnés récemment par les autorités alémaniques : Linth (GL - à confirmer par le GC), Liesberg, Liestal et Schleifenberg (BL), Vechingen (BE), Oberegg (AI) et Schwängimatt (SO).



Canton

La pétition Sauvez Chasseron – Creux-du-Van déposée au Grand Conseil



Début octobre, les 13'619 signatures ont été déposées par les partenaires de la pétition dans les mains du président du Grand Conseil. Les mêmes ont défendu ladite pétition devant la commission des pétitions du GC le 22 novembre. Bien entendu, des actions de suivi sont prévues :

- Suivi de la procédure cantonale pilotée par le député Yvan Pahud, de Ste-Croix en compagnie de notre président Bertrand Clot
- Suivi du traitement de la pétition auprès des neuf communes intimées qui ont tendance à se défilier
- Lancement d'un postulat par le conseiller national Michaël Buffat dont le but est d'obtenir le classement à l'IFP du site du Chasseron.

Secrétariat : Paysage-Libre Vaud, Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens
info@plvd.ch – www.plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53